

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03
Fax: 01 64 98 31 09
E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté
Egalité
Fraternité

Arrondissement d'Etampes
Canton de la Ferté-Alais

Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

N°263-15-08

Mondeville, le 8 septembre 2008

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES DEPOTS AGRICOLES

Le Maire de la Commune de Mondeville,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2212-2,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L1421-4,
Vu les plaintes successives adressées au Maire sur les nuisances du dépôt d'engrais « vert »
déposé au lieu dit « La Bascule »,
Vu le délai trop important d'enlèvement de ce dépôt (plus de 2 mois) par la société concernée,

ARRETE

Article 1 : les dépôts d'engrais agricoles sont interdits dans toute zone située à moins de 150 mètres de toute habitation.

Article 2 : tout dépôt situé dans une zone interdite pourra être enlevé aux frais du propriétaire du terrain.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guigneville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Mondeville, le 8 septembre 2008

Le Maire,
J.P Delhotal